



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Premier ministre

Question écrite n° 35842

## Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le Premier ministre si, après ses interventions devant ses amis politiques le dimanche 29 août (La Rochelle) et le lundi 27 septembre (Strasbourg), ainsi qu'une intervention à la télévision, il envisage d'informer le Parlement et, à tout le moins, ses commissions compétentes, des projets gouvernementaux, puisque, comme l'ont, sans arrêt, proclamé les Constituants, le pouvoir appartient au peuple qui l'exerce par l'intermédiaire de ses représentants.

## Texte de la réponse

Le ministre des relations avec le Parlement informe l'honorable parlementaire que le Gouvernement a, depuis 1997, respecté scrupuleusement les droits du Parlement, notamment en ce qui concerne son information. C'est ainsi que, conformément à l'article 48, alinéa 5, du règlement de l'Assemblée nationale, le ministre des relations avec le Parlement a informé la conférence des présidents au mois d'octobre, et plus récemment le 29 février 2000, des projets de lois dont il prévoit de demander l'inscription ainsi que la période envisagée pour leur discussion.

## Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 35842

**Rubrique :** Etat

**Ministère interrogé :** Premier Ministre

**Ministère attributaire :** relations avec le Parlement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 octobre 1999, page 5819

**Réponse publiée le :** 29 mai 2000, page 3321